



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE  
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS :  
**PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
SCRUTIN du 7 février 2023  
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BAGNERES, propriétaire forestier, scrutateur
- Mme Anne-Matrie THIBAUD, propriétaire forestier, scrutateur complémentaire

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental des **Pyrénées-Orientales** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **12 H 40** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	1 691
Nombre d'enveloppes reçues	296
Nombre d'enveloppes invalides	29
Nombre de votants	267
Nombre de bulletins nuls	10
Nombre de bulletins blancs	0
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>257</b>

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Roger PAILLÈS	Guilhem SORS	257

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie

- pour la catégorie PSG :

**Roger PAILLÈS, titulaire / Guilhem SORS suppléant**

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
 Service Développement des filières et de l'emploi  
 Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie  
 Bureau Réglementation et opérateurs forestiers  
 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **08 février 2023**

Pour le Préfet de la Région Occitanie    Michel CROSTE Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie	Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie    Yannick BOURNAUD	Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie    Olivier PICARD
  Amaury DE GALARD Scrutateur	  François DE BANIERES Scrutateur	